

BULLETIN MUNICIPAL 2024





Sommaire

**La mairie est
fermée au public :
le lundi et jeudi
après-midi
et le mardi toute la
journée**

**MERCI DE BIEN VOULOIR
RESPECTER LES
HORAIRES**

Mot du maire	Page 3
Les anciens maires	Page 4
Finances	Page 6
Travaux des entreprises	Page 7
Travaux des employés	Page 11
Conseil Municipal des jeunes	Page 12
Manifestations de la commune	Page 13
Vie des associations	Page 16
France services	Page 21
INSEE	Page 22
Déploiement de la fibre	Page 23
Elections 2024	Page 24
Urbanisme	Page 25
Repas à domicile	Page 26
SIAP Ahun	Page 28
SMBPC	Page 29
Syndicat Mixte Est Creuse Développement	Page 30
Elagage	Page 31
Ordures ménagères : le tri	Page 32
Etat Civil	Page 36

Tél : 05 55 62 30 89

Mail :

mairie.cressat@orange.fr

Site Internet :
cressat.fr

Facebook :
mairie de Cressat 23140

MAIRIE DE CRESSAT

JANVIER 2024

Directeur de la publication : le Maire, Josiane CHAMBERAUD.

Rédaction : Josiane Chamberaud, les présidents et membres des associations.

Impression : Impression nouvelle, 23200 AUBUSSON

300 exemplaires par an.

Crédits photos : Mairie de Cressat, associations et structures citées.

Mes chers Amis Cressatois,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2024, que celle-ci nous apporte santé, paix, sérénité, bonheur et que les projets communaux se réalisent.

Nous voulons aussi en profiter pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Nous espérons que vous prendrez toujours autant de plaisir à lire ce bulletin municipal, qui retrace la vie de notre commune. Les réalisations, les projets, les manifestations passées et à venir, les informations utiles à notre vie de tous les jours (élections, urbanisme, eau, ordures ménagères ...).

Quelques précisions sur l'année 2023 :

Votre taxe foncière :

Elle a augmenté à cause de la revalorisation des bases au niveau national (+ 7,17%) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passant de 11,36 % en 2022 à 16,42 % en 2023.

Sachez que votre conseil municipal n'y est pour rien. Il a décidé de ne pas changer les taux communaux, malgré les multiples hausses de toutes les fournitures, matières premières et plus particulièrement l'électricité.

Les subventions attribuées :

L'ETAT se désengage de plus en plus et n'attribue plus les subventions comme par le passé (un seul dossier par commune chaque année et pas toujours), et POURTANT, il y a de plus en plus de normes et de contraintes dans tous les secteurs.

Pour l'année 2023, nous avons obtenu des aides pour la réhabilitation du « 4 place de l'Eglise » et non pour la réfection des routes.

Pour terminer, je veux, au nom de mon équipe municipale, remercier très chaleureusement :

- L'ensemble du personnel qui, tout au long de l'année, est présent pour vous accueillir et pour entretenir du mieux possible notre commune,
- Tous les bénévoles des associations, toutes les petites mains qui œuvrent, sans relâche, pour faire vivre, animer et connaître notre belle commune de CRESSAT. Alors faites leur plaisir, et quand vous le pouvez, VENEZ et PARTICIPEZ.

Vos élus vous donnent d'ores et déjà rendez-vous, en septembre prochain, autour du verre de l'amitié et d'un brin de musique, au bord de l'étang de CRESSAT.

Avec mes amitiés les plus sincères.

Josie CHAMBERAUD

LES ANCIENS MAIRES DE NOTRE COMMUNE

Jean AUCLAIR

Azaget

Maire de 1977 à 2020

Député 04/1993 à juin 2012

de la deuxième circonscription de la Creuse

Conseiller général de la Creuse, élu

dans le canton d'Ahun 09/1989 - 03/2015

Conseil régional du Limousin 03/2010 - 04/2010



Henri BILLAUD

Cressat-Gare

Maire de 1965 à 1977



Roger GOMICHO

Cressat-Gare

Maire de 1959 à 1965



Jean TENAILLE

La Bussière

Maire de 1947 à 1959



Elie DEBELUT

Savenas

Maire de 1944 à 1947



Alfred DEBELUT

Bois-Chatagnon

Maire de 1936 à 1944



François BILLAUD

Maire de 1925 à 1936

Barthélemy CHARLES

Maire de 1910 à 1925

Auguste BRUJAT

Laumanges

Maire de 1900 à 1910



Martin GARDAVAUD

Maire de 1895 à 1900

Antoine DEBELUT

Maire de 1878 à 1895

Léonard Justin GARDAVAUD

Maire de 1871 à 1878

Jean TARTARY

Maire de 1870 à 1871

Léonard Justin GARDAVAUD

Maire de 1852 à 1870

Pierre MAUMY

Maire de 1848 à 1852

Léonard Justin GARDAVAUD

Maire de 1819 à 1848

Léonard Antoine DUCHER

Maire de 1807 à 1819

BORDAS adjoint

Maire de 1799 (an VII) à 1807

GOUVAGNION

Maire de 1794 (an II) à 1797 (an V)

FINANCES DE LA COMMUNE

VUE D'ENSEMBLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget principal	844 810.34 €	1 182 480.67 €	+ 337 670.33 €
Station-service	166 500.14 €	189 856.87 €	+ 23 356.76 €
Atelier de découpe	19 932.09 €	31 781.29 €	+ 11 849.20 €
Maison d'accueil	72 370.58 €	143 872.36 €	+ 71 501.78 €

BUDGET PRIMITIF 2023

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	913 403.35 €	1 120 721.71 €
Station-service	183 386.73 €	12 360.01 €
Atelier de découpe	32 132.67 €	23 003.89 €
Maison d'accueil	111 001.78 €	53 438.58 €

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES

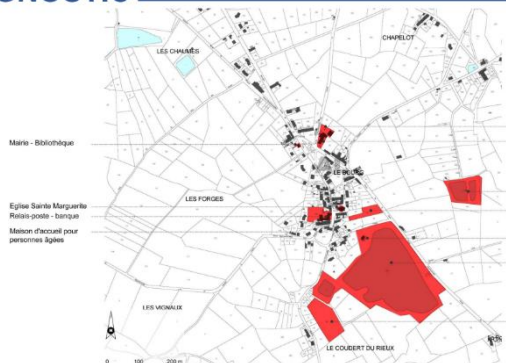


Installation de stores aux fenêtres de la mairie.
Entreprise COTTAZ, AULON 23 (3 802,90 €)



CARTE COMMUNALE

DIAGNOSTIC



L'urbaniste a réalisé le diagnostic du territoire de la commune sur la population, les logements (vacants), les activités, les équipements, l'environnement.

Une proposition de zones constructibles a été définie, doit être présentée et approuvée en conseil municipal prochainement.

Avant l'application de la carte communale, elle doit être soumise à l'approbation des services de l'ETAT et à enquête publique. (3 900 €)

ADRESSAGE



Le projet a été présenté le vendredi 3 novembre à 18 heures, à la salle polyvalente.

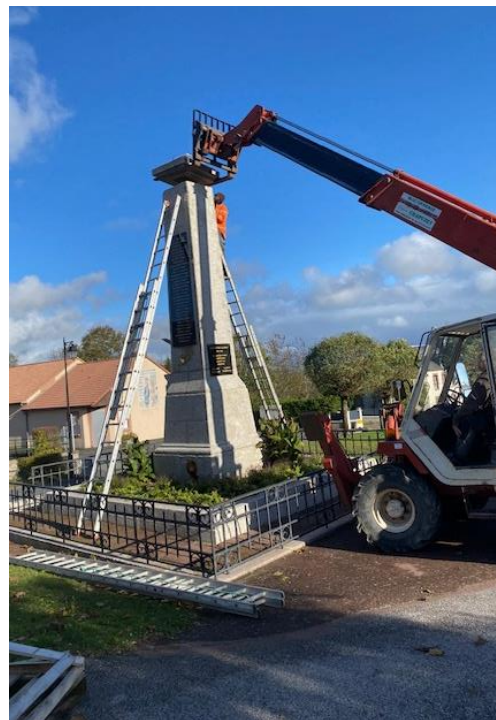
Plus de 80 personnes ont assisté à cette réunion publique, organisée par la Poste.

A la demande de certains habitants, quelques modifications seront apportées et plus particulièrement pour CRESSAT GARE.

Le conseil municipal doit délibérer sur les nouvelles appellations des voies et des rues.

Le coût des nouvelles plaques de numérotation sera pris en charge par la commune. Le changement des numéros et la signalétique seront mis en place par les employés municipaux au 2ème semestre 2024. Etude faite par la Poste. (1 180,80 €).

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE :



Entreprise CHAPUZET Romuald :

- Réfection des marches et du monument aux morts,
- Sablage de la croix et des pierres.

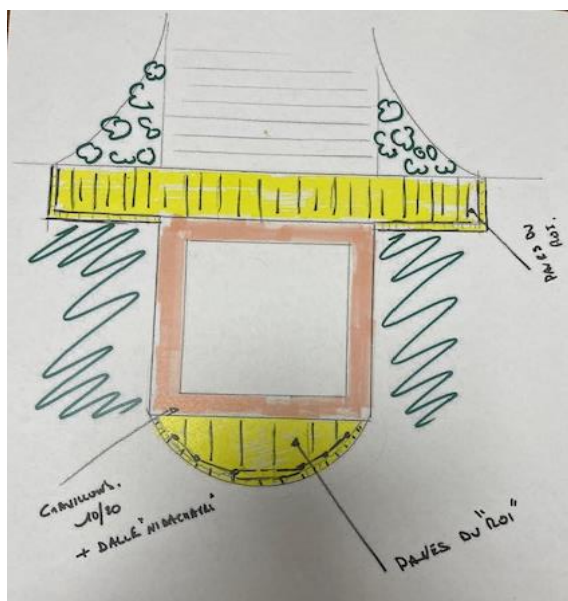
Entreprise CHAPUZET Kévin :

- Confection et mise en place de la pointe du monument,
- Confection, gravure des plaques et installation.

Art Broc Galerie :

- Achat d'une gloriette.
- Installation (à la place du sapin abattu) par les employés communaux.

Montant de l'opération : 24 007,55 €



A REALISER EN 2024

Aménagement des abords du monument par l'entreprise EUROVIA.

Réfection de la peinture des grilles et des lettres par les employés communaux.

AMENAGEMENT « 4 PLACE DE L'EGLISE » :



Réhabilitation d'une maison en 2 logements :

Estimation des travaux	361 969,96 €
Aides de l'État – DETR – DSIL (63,35%)	229 307,96 €
Travaux commencés en septembre 2023 et déjà payés	124 335,08 €
Acomptes de subventions encaissés	52 735,20 €

AUBERGE DE CRESSAT :

Réfection et isolation du plafond dans la grande salle du restaurant par l'entreprise ROUYAT (démolition faite par le personnel communal), changement d'une partie des luminaires par l'entreprise HALIM ELEC.

Montant de l'opération : 4 850,14 €

TERRAIN :

La commune a acheté le terrain cadastré AW0085, d'une superficie de 2 818 m², situé dans le prolongement du lotissement.

Il permettra de mettre deux lots de terrain à bâtir à la vente et ainsi d'agrandir le lotissement de la Chaume.

Montant sans les frais de notaire : 9 863,00 €

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Isolation des combles « 8 rue de la Prade » par l'entreprise MIGAT	3 529,50 €
Isolation du « 7 Azaget » par l'entreprise CHAPUZET	3 551,10 €
Installation cheminée extérieure au « 23 Route de la Gare » par l'entreprise SANGRELET	2 544,85 €

VENTE DE LA MAISON « 4 RUE DE LA PRADE » :



Suite à sa demande,
vente de la maison à la locataire,
suivant l'estimation faite par l'Immobilier Creusois.

PROJETS 2024 :

VOIRIE :

En 2023, nous avons fait une demande de DETR pour les routes qui, malheureusement, n'a pas été accordée.

Nous avons renouvelé notre demande pour 2024 :

Montant HT de l'estimation des travaux	135 076,71 €
Subvention DETR (40%)	54 030,68 €

Nous nous sommes engagés, en début de mandat, à finir les enrobés sur tout notre réseau routier. Nous espérons donc réaliser ces travaux en 2024.

LOGEMENTS ANCIENNE POSTE ET ANCIENNES ECOLES :

Projet de mise en place d'un chauffage collectif granulés de bois,
Travaux de remise aux normes (isolation, changement des fenêtres).
Demande de subventions Fonds Vert et Ademe en 2023.
Dossier non retenu.

Renouvellement de la demande pour 2024 :

Montant de l'opération	241 808,90 €
Subvention Ademe	46 754,00 €
Subvention Fonds Vert	(à définir)



Rafraîchissement du studio situé au-dessus de l'auberge.

Logement au-dessus de l'ancienne poste.

Remise en état de l'appartement et changement de la baignoire en douche.



Les employés communaux sont très occupés tout au long de l'année :

- Remise en état des logements laissés vacants par les locataires (coût des fournitures 30 000 €) ;
- Entretien de la salle polyvalente, de la paillote, de la maison d'accueil et de la station de carburant ;
- Entretien des espaces verts et de l'étang, broyage des accotements et des haies, curage de fossés ;
- Mise en place des décorations de Noël ;
- Travaux d'entretien dans les villages.

Le personnel communal est très investi, il aide beaucoup les différentes associations.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Cressat, Pionnat et Vigeville s'est rendu à Paris, le samedi 10 juin. Après un départ tôt le matin, et un arrêt pour prendre une collation, les jeunes accompagnés des Maires et de certains parents, ont pu découvrir Paris et ses monuments. Balade en bateaux-mouches et en car. À midi pique-nique au jardin du Luxembourg, après-midi visite du Sénat sur invitation du Sénateur Jean-Jacques Lozach.

Le 7 janvier, dernière réunion du CMJ, bilan des réalisations des deux années passées.

Invitation des enfants des trois communes afin de poursuivre l'aventure.

Echanges riches et constructifs en vue de la mise en place du prochain Conseil Municipal des Jeunes, le dimanche 11 février à Vigeville.



MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE



Repas des aînés de la commune

Le 22 janvier 2023, 81 personnes ont participé.
Animation du repas par « Bamban ».

Les aînés de 75 ans et plus qui n'étaient pas présents
ont reçu un colis, les résidents en EHPAD des friandises.



Commémoration du 19 mars des anciens
d'Algérie. Les commémorations du 8 mai et 11
novembre, lecture des discours écrits par la
Ministre déléguée auprès des Armées et du
Président des anciens combattants.





Lydie et Sébastien Rougeron étaient en concert le 22 avril : un duo guitare et violon, des morceaux rythmés tzigane.

Un public au rendez-vous dans notre belle église.

Marie-Christine et Yves Josset ont donné un concert de piano à quatre mains le 11 juin dans l'église de Cressat. Le public était venu nombreux apprécier le programme : danses hongroises de Brahms, Peer Gynt de Grieg et les contes de la Mère l'Oye de Ravel.



Messe de l'Assomption en plein air, près du plan d'eau. Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.

Le 4 septembre apéro concert au bord de l'étang. 158 Cressatois étaient présents. Accueil des nouveaux arrivants, bilan de l'année en cours et de projets à venir. Moment musical avec Guillaume Blin.





Les 23 et 24 septembre 2023 : 2^{ème} édition des « Routes Creusoises ».

Passage de l'épreuve sur la commune, les 2 jours.

Le 29 septembre 2024 au matin, un contre la montre sera organisé entre le bourg de Cressat et le Moutier-d'Ahun.

Le vendredi 1^{er} décembre, les classes orchestre de 5^e, 4^e et 3^e du collège de Parsac se sont produites sous la direction de Claire Blin leur professeure.

Beaucoup de monde pour applaudir les artistes.



Spectacle de « Clacmuche » pour le Noël des enfants.
Cette année 80 enfants étaient impatients d'accueillir le père Noël.

Pour les nouveaux arrivants :

n'oubliez pas d'inscrire vos enfants à la Mairie !

ASSOCIATIONS

Salon du livre

En cette année 2023 le salon du livre organisé par Guénaelle (auteur) et les dames de la bibliothèque, ainsi que par l'auberge de Cressat.

Il s'est tenu au mois d'octobre au lieu de décembre. Ce qui a été bien apprécié par les auteurs et les visiteurs.

Il s'est déroulé dans une très bonne ambiance et comme toujours le repas pris en commun a été un bon moment convivial. (Merci à Carole de l'auberge)

Ce salon commence à avoir une certaine réputation dans le monde littéraire et tout le monde espère le retrouver chaque année...

Nous ferons de notre mieux pour 2024 ! Mais comptons demander le concours du comité des fêtes pour l'organisation car il nous faudra être plus nombreux pour faire face désormais.



Merci à tous ceux, qui nous ont fait l'honneur de leur visite et/ou de leur participation.

La bibliothèque

Continue à s'enrichir de nouveaux inscrits,

De toutes générations,

Et de nouvelles activités sont prévues comme des après-midi jeux de société

Nous avons maintenant un bon choix de jeux de société et avons acheté le fameux MONOPOLY CREUSOIS.

Nous renouvelons régulièrement le stock de livres,

et avons étendu le choix en livres écrits en gros caractères afin de permettre l'accès à la lecture à tout le monde !

N'hésitez pas à venir profiter de ce service mis à votre disposition GRATUITEMENT par votre commune et le département.

Nous vous recevrons avec le sourire et souvent avec une petite friandise.

À bientôt.



Club des aînés "Douceur de vivre"

Nous avons passé de très bons moments en 2023. Première sortie, le 1er mars pour assister au magnifique spectacle sur glace au zénith de Limoges "Holiday on ice". Le 25 mars a eu lieu l'assemblée générale suivie d'un goûter. Nous avons également effectué deux voyages d'une journée en 2023, organisés par le club de CHENERAILLES.

En juin, le village fleuri de CHEDIGNY et une balade en bateau jusqu'aux arches du château de CHENONCEAU.



Puis, au mois de septembre, visite de POMPADOUR et du musée CHIRAC. Nous garderons de très bons souvenirs de ces deux voyages !

Bien entendu, nous nous sommes aussi retrouvés trois fois dans l'année. En mars, août et novembre pour danser avec Sébastien Perrin et Patric Roque. Trois réussites et bonne ambiance pour ces thés dansants... Pour terminer cette année, nous avons partagé le traditionnel repas de Noël qui était un régal !

Pour 2024, il va y avoir du changement. Changement de bureau et de présidence. Les années passent et s'entassent et j'ai pris la décision de passer la main.

Je garderai de très bons souvenirs de cette expérience et je remercie de tout cœur, toute mon équipe qui m'a toujours soutenue et aidée.

Lors de l'assemblée générale du 6 janvier, une nouvelle équipe a été élue :

Josiane MOURLON Présidente, Christine MARTIN Vice-présidente, Dominique AUBARD Trésorière, Nadine GARRAUD Trésorière-adjointe, Dominique VAUCHÉ Secrétaire, Nadine MARTIN secrétaire-adjointe.

Membres du conseil d'administration :

Marc AMELA, Brigitte AUMENIER, Odile BAILLAIS, Michelle GOMICHOIN, Ginette THOMAS, Marie-Odile DAVID.

Je vous souhaite beaucoup de bonheur et réussite pour 2024.

La présidente :
Marie Noëlle NONY

Comité des fêtes :

Le mot du Président :

C'est toujours un réel plaisir de vous faire partager, au travers du bulletin municipal, ce qui s'est passé durant l'année 2023.

Un peu aussi de nostalgie, puisqu'un an s'est écoulé. Mais grâce aux bénévoles, toujours trop rares à mon goût, et aux membres du bureau, très actifs et généreux, nous avons essayé, tout au long de l'année, de faire bouger la population de Cressat et des environs. Chose qui n'est pas facile, je l'avoue. Mais tant bien que mal, toutes nos manifestations furent, dans l'ensemble, une réussite.

Nous pouvons en être fiers, toujours grâce à nos bénévoles motivés et à cœur de bien faire, et je veux ici les en remercier.

Les critiques sont faciles, c'est pourquoi, pour que dure notre association, je vous invite tous et toutes à venir nous rejoindre, petits et grands, avec des idées nouvelles, vous serez les bienvenu(e)s.

A très bientôt j'espère et bonne année 2024.

Robert NESSI.

Manifestations du comité des fêtes 2023 :

14 Janvier Belote

04 Février Fondu Frites

15 Avril Repas créoles

13 et 14 Juillet Exposition canine nationale, organisée avec l'ACCA et Cressat Gym

15 Août Marché de producteur, jeux d'enfants, concert, repas cochon à la broche, feu d'artifice

14 octobre Belote

17 Novembre Pot au feu Beaujolais

Membres du bureau :

Président : Robert Nessi

Vice-Présidente : Valérie Tête

Trésorière : Marie-Pierre Margueritat

Trésorier-adjoint : Guillaume Bonnichon

Secrétaire : Marie Lavergne - Démissionnaire

Secrétaire-adjointe : Carole Bourlot

L'argent des manifestations nous a permis d'acheter un chapiteau pour 1 600 € et 15 tables pliantes pour 1 100 €.

Le comité des fêtes a repris la gestion de la pêche de l'étang communal.

Vente de carte de pêche aux Cressatois 60 €

Hors commune parrainé 80 €

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour faire des cartes à la journée sur juin, juillet et août. Merci de nous contacter si vous voulez nous rejoindre.



Cressat Gym :

Cressat Gym, cette année encore, voit une augmentation de ses adhérents.

Nous sommes désormais 63 à pratiquer une ou plusieurs activités.

14 adhérents ont quitté le club, pour des raisons d'âge, de santé ou à cause des changements de jours et d'horaires des activités.

Nous avons 20 nouveaux adhérents qui nous ont rejoint, dont 6 hommes.

Le Yoga, nouvelle activité à Cressat, la danse, la marche et les cours de gym attirent les Cressatois mais aussi les habitants des villages alentours. Côté animations, 260 personnes se sont déplacées pour la seconde Fête de la musique en juin et 60 Exposants sur la brocante le 30 juillet dernier et plusieurs centaines de visiteurs et de snacks servis. Merci à vous.



Ces manifestations nous permettent de rémunérer les 3 intervenants extérieurs qui sont professeurs diplômés.

La marche d'octobre rose sera reconduite également et ses bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer 23.

Grâce à vos dons, nous avons reversés :

Remis à la ligue pour octobre rose 2023, 320€ repartis d' 1 chèque de Cressat Gym de 270€ et 2 chèques établis à leur ordre.

Par contre le mardi matin le nombre de marcheurs diminue.

**La prochaine Fête de la musique aura lieu le samedi 15 juin 2024 et
La Brocante le dimanche 28 juillet 2024.
Notez ces dates.**



L'équipe de Cressat Gym remercie tous les adhérents, participants, bénévoles, les agents municipaux, Madame le Maire et les Conseillers municipaux et tous ceux qui nous soutiennent par leur implication.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Association de chasse communale agréée de Cressat

Le bureau de l'ACCA reste inchangé par rapport à l'année précédente.

Cette année, nous avons 7 premiers permis de chasse dont nous faisons la gratuité de la carte de sociétaire. Concernant les dégâts occasionnés par les ESOD (renard- martre- fouine ragondin etc., un formulaire est en ligne sur le site FDC23.



Cette saison, l'ACCA comprend 58 sociétaires. Le plan de chasse grand gibier 2023-2024 prévoit 25 bracelets chevreuils et 2 bracelets sangliers (en première attribution). Pour la saison précédente, ont été prélevés 25 chevreuils et 5 sangliers.

Pour l'année en cours, nous avons lâché 200 faisans et 60 perdreaux.

Cette année pour le 14 juillet, le comité des fêtes, Cressat gym et l'ACCA se sont regroupés pour organiser au mieux l'exposition canine qui s'est déroulée sur 2 jours.

Le samedi 4 novembre, nous avons organisé un repas dansant moules frites qui a eu un grand succès et que nous allons reconduire en 2024.

Les membres de l'ACCA remercient tous les propriétaires de la commune du droit de passage sur leur terrain.

Le Président,

Stéphane GRANDJEAN.

Les Echos de Puys :

Cette année l'association compte 20 membres. Un professeur de cor vient donner des cours tous les 15 jours. Notre association évolue bien.

Nous avons des instruments que nous prêterons afin de commencer à sonner.

Nous n'avons pas pu organiser de manifestation jusqu'à présent. Nous espérons pour l'année 2024, organiser une manifestation afin de mieux nous faire connaître.

Nous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Contact Joan Murat : 06.03.51.51.62





Vous pouvez trouver plusieurs maisons France service sur notre territoire :

France service Chénérailles

**1 place de la Poste
23130 Chénérailles**

Ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Le jeudi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 15h45

Le samedi de 9h00 à 12h00

Renseignements au 05.55.41.03.18

France service Gouzon

**19 rue Alcantera
23230 Gouzon**

Ouvert les lundi, mardi 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Jeudi 14h00 à 18h00

Vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

Renseignements au 05.87.56.01.49

France service Ahun

**6 place Jacques-Lagrange
23150 Ahun.**

Ouvert le lundi de 9 heures à 12 heures et 13 heures à 15 heures

Mardi de 13 heures à 17 heures

Mercredi de 9 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures

Jeudi de 9 heures à 13 heures

Vendredi de 13 heures à 18 heures

Renseignements au 05.44.30.71.66.

Carte identité et passeport.

Les services du quotidien à côté de chez vous :

- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),
- Le ministères de l'Intérieur,
- Le ministère de la Justice,
- La Poste,
- Pôle emploi,
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CAF),
- L'assurance maladie (CPAM),
- L'assurance retraite,
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Comment se déroule l'enquête ?

L'ENQUÊTE SE DÉROULE CHAQUE ANNÉE DE FÉVRIER À MARS

- ▶ Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- ▶ L'enquêteur réalise l'enquête sur un **micro-ordinateur portable sécurisé**. Il est tenu au **secret professionnel** et est muni d'une **carte professionnelle**.



Toutes les personnes de plus de 16 ans de votre foyer seront interrogées. Il est préférable que ces personnes soient présentes lors de l'entretien pour répondre directement aux questions qui leur sont posées.

Vous serez interrogés quatre années consécutives.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur le courrier joint à ce dépliant.

Ressources et Conditions de Vie

Une enquête de l'Insee
Février à avril 2024



UNE ENQUÊTE POUR MESURER LA PAUVRETÉ EN FRANCE ET DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

L'enquête sur les ressources et les conditions de vie interroge les ménages sur leurs revenus, leur situation financière, mais aussi leur emploi, leur bien-être ou encore leur santé. Elle permet notamment de mieux comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale, et de mesurer les inégalités de ressources

... CONDUITE DANS L'ENSEMBLE DE L'EUROPE



Définie par un règlement européen, l'enquête est conduite dans l'ensemble des pays européens. En France, elle est réalisée par l'Insee.

▶ POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger tout le monde. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement. Le vôtre en fait partie.

Vous avez déjà répondu à l'enquête ? Vous faites partie des ménages réinterrogés pour comprendre l'évolution des situations.

▶ VOTRE RÉPONSE EST ESSENTIELLE

Quelles que soient vos ressources et conditions de vie, votre réponse est primordiale pour que la diversité des situations et des modes de vie soit prise en compte.

▶ VOS DONNÉES SONT ANONYMES, VOS RÉPONSES PROTÉGÉES



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études statistiques.

L'ouverture de la commercialisation débutera le 1^{er} mars 2024 sur une grande partie de la commune.

Une réunion publique aura lieu le mardi 5 mars à 18h00 salle polyvalente de Cressat.

Avant de prendre votre abonnement, venez-vous informer lors de cette réunion.

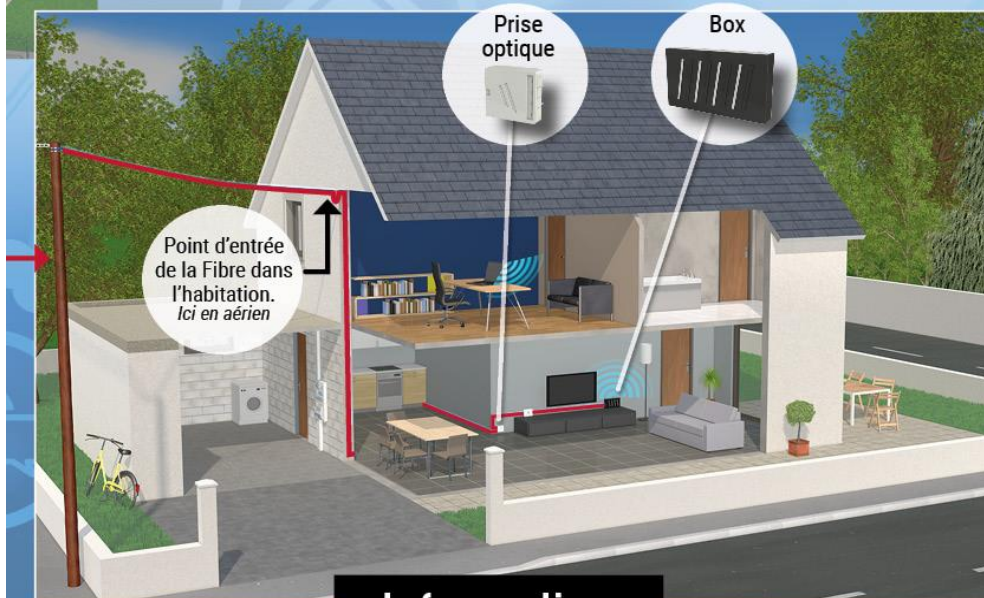
C'EST FACILE ! la Fibre chez moi !



Je choisis la pièce où je souhaiterais installer mes équipements Fibre (Prise optique et Box de mon opérateur). Près d'une prise électrique de préférence.

Je vérifie que le technicien pourra faire passer la Fibre jusqu'à cette pièce. La Fibre suit généralement le même chemin que le câble du téléphone fixe depuis la rue. Aussi, vérifiez qu'aucun arbre ou fourreau bouché ne gêne le passage de la Fibre sur votre propriété privée. En cas de difficulté et dans la mesure du possible, une solution sera proposée lors de votre raccordement.

VIDÉO : toute l'info sur l'accès à la Fibre et le raccordement en scannant ce QRCode avec votre smartphone.



In seul numéro
: www.nathd.fr

Information

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel





Elections européennes : 09 Juin 2024.

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 03 mai 2024.

Les personnes ayant 18 ans entre le 03 mai et le 09 juin seront automatiquement inscrites sur la liste électorale de leur commune de résidence **sous réserve qu'elles se soient inscrites pour le recensement citoyen au moment de leurs 16 ans. Pensez à vérifier.**

Concernant les procurations, désormais, vous pouvez donner procuration à quelqu'un qui vote dans une autre commune que la vôtre. **Mais attention, l'électeur devra se rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place.**

Pour cela, un formulaire est disponible sur le télé-service « Maprocuration.gouv.fr » ou auprès de la gendarmerie.

Pour Maprocuration :

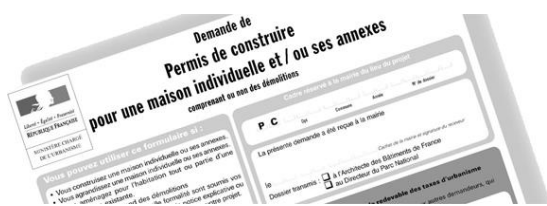
1°) Récupérez auprès de votre mandataire, soit son [numéro d'électeur](#) et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote,

2°) Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité,

3°) Déplacez-vous à la gendarmerie, au commissariat ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration,

4°) Vous êtes informé par courriel dès que votre procuration est acceptée.

Renseignements auprès de la mairie au 05.55.62.30.89 ou mairie.cressat@orange.fr.



RAPPEL

Vous souhaitez faire un agrandissement, changer vos fenêtres ou portes, travaux sur une toiture, etc vous devez obtenir une autorisation, obligatoire, avant d'entreprendre les travaux.

La commune de Cressat est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Aussi, vous souhaitez **réaliser des travaux** et vous ne savez pas **quelles démarches** effectuer ? Selon la nature, les formalités sont différentes. C'est pour cela que vous devez vous renseigner sur les **règles d'urbanisme** en vigueur, soit sur la rubrique dédiée à l'urbanisme du site « service-public.fr », soit à la mairie.

Par exemple, les règles sont différentes :

- Pour l'installation d'une caravane, selon la durée de mise en place sur le terrain (plus ou moins de 3 mois par an) et si elle sert d'habitation ou non. Idem pour les mobiles-home.
- Pour la construction d'une véranda, selon la surface (plus ou moins de 20 m²),
- Pour l'installation d'un carport, soit il s'agit d'une construction nouvelle soit d'une extension à l'habitation,
- Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une toiture ou au sol, sur un bâtiment agricole
- Aménagement d'un bâtiment agricole en habitation (grange, garage...).
- Construction d'un garage.

Depuis le 01/01/2022, **les déclarations de travaux doivent être prioritairement déposées en ligne** sous forme électronique.

Pour cela, la commune de Cressat dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'aménagement de la Creuse à partir du lien suivant :

<https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau/#/>

Les Repas à domicile

de la Résidence Autonomie de l'Eau Bonne
située à Chénérailles

05.55.62.93.29

foyer-residenceeau-bonne@orange.fr

Vous avez la possibilité d'être livré chez vous,
en liaison chaude, tous les jours,
entre 10h30 et 12h45.

Tarifs 2023

Repas à Domicile
sur Chénérailles:

10.03€

dont 3.95€ de frais de transport

Possibilité de formule réduite
sur Chénérailles:

7.03€

(entrée et plat **ou** plat et dessert)

Repas à Domicile sur
les autres communes:

11.06€

dont 4.55€ de frais de transport

Prise en charge possible des frais de
transports avec l'APA.



Association de Service d'Aide à la Personne
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (S.P.R.D.)
Du Canton de Gouzon
3, rue Henry Beaune - 23230 GOUZON
Tél. 06 58 78 02 11

Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Bien plus qu'un repas à domicile ! C'est s'intéresser non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable. La conservation d'un lien social et le plaisir de manger participent à la prévention de la dénutrition et par là-même, limitent la perte d'autonomie.

Des repas équilibrés, livrés chez vous à domicile C'est tellement plus simple !

Nos bénéficiaires peuvent disposer d'un repas tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche) tout au long de l'année, y compris les jours fériés. La livraison des repas peut être interrompue à tout moment, en cas de départ en vacances ou d'absence prolongée, il faut juste nous prévenir 48h avant le jour de livraison (*sauf hospitalisation d'urgence*). Le coût des repas varie de 10,70 € à 11,30 €, selon la formule demandée, n'hésitez pas à nous consulter.

Notre clientèle est principalement constituée de personnes âgées, allant de 70 à 100 ans, avec 50 % de femmes et 50 % d'hommes. Emelyne, Sylviane et Michel ont livré près de 15 800 repas sur l'année 2023, soit environ 1 315 repas par mois pour une moyenne de 57 clients.

Ces repas sont livrés tous les matins à Gouzon, en liaison froide, par la société de St. Victor dans l'Allier, Saveurs et Traditions du Bocage (S.T.B.), avec la garantie d'un service de qualité agréé. Ils sont redistribués aussitôt à votre domicile sur nos Communes du Canton de Gouzon.

Changement d'adresse

Après ces 10 années passées dans les locaux du SSIAD, avenue du Berry à Gouzon.

Nous avons dû changer d'adresse depuis le 1^{er} janvier 2024.

Nous sommes installés au 3, rue Henry Beaune (entre l'Espace Beaune et la place de l'église) à Gouzon.



Suite à l'évolution de notre clientèle, nous avons deux circuits de livraisons, ce qui nous permet de livrer les repas avant la fin de matinée, soit un confort pour le client et aussi pour nos employés.

Une inauguration de notre local, aura lieu lors de la prochaine AG qui se déroulera entre février et mars 2024.

Nous sommes à votre service

Si vous avez besoin de nos services, n'hésitez pas à nous appeler au **06 58 78 02 11**

Et pour tout renseignement, venez à la permanence.

Michel se tient à votre disposition chaque **mardi** et **jeudi** (sauf cas de livraison) de 9h à 12h et de 14h à 16h au 3, rue Henry Beaune à GOUZON

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2024.

Le Président :
Gérard NOTEL

Le SIAP territoire d'Ahun souhaite adapter sa gestion de l'eau. Aussi, afin de l'accompagner **dans cette démarche dynamique**, à partir du 01/01/2024 et pour 12 ans, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région d'Ahun (SIAEP) va être géré par SUEZ en délégation de service public.

La télérelève est un outil d'information en temps réel que le syndicat va mettre en place d'ici 3 ans. Cet outil permet de détecter des fuites sur le réseau et chez l'utilisateur pour une réactivité efficace.

SUEZ s'engage à fournir des outils aux usagers pour mieux maîtriser leur consommation (kit pour l'économie d'eau des robinets) mais aussi des actions de sensibilisation des jeunes enfants dans les écoles.

Des permanences seront proposées avec un accueil physique **dans les locaux de Suez à Bellegarde en Marche** du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 mais aussi **à la mairie d'Ahun** chaque jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00, ainsi qu'un accueil téléphonique au 09 77 40 84 08 et une assistance technique 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 au **09 77 40 11 47** pour répondre aux urgences survenues sur le réseau public avec un délai d'intervention inférieur à 1 h 30.

Une tarification progressive.

La mobilisation des usagers passe par une tarification établie selon les usages de l'eau :

- l'eau essentielle qui couvre les besoins vitaux tels que l'hygiène, l'alimentation jusqu'à 50 mètres cubes par an et par foyer,
- l'eau utile entre 51 et 120 m³ par an et par foyer et
- l'eau de confort qui encourage les usagers à faire des économies au-delà de 121 m³.

Une tarification spécifique qui s'adresse aux consommateurs non domestiques est proposée avec une tranche unique.

Période de transition pour la facturation

La facturation de l'année 2024 va être modifiée. La Société Véolia assurait jusqu'au 31.12.2023 la gestion du service public de l'eau potable pour le syndicat. La gestion du service de l'eau a été reprise par la société SUEZ à partir du 01.01.2024.

La facture de Véolia met donc un terme à votre contrat d'abonnement d'eau potable avec Véolia et vous indique le montant du solde de votre compte.

Cette facture de clôture comprendra :

D'une part votre consommation d'eau jusqu'au 31 décembre 2023, établie à partir de la campagne de relevés de compteurs menée en octobre et novembre 2023 et complétée par une estimation du volume jusqu'au 31 décembre (estimation basée sur votre consommation habituelle),

La facture SUEZ de mars : Abonnement du 1^{er} semestre

La facture SUEZ de juillet : Abonnement et consommation estimée du 2^{ème} trimestre

La facture SUEZ de janvier 2025 : Abonnement du 1^{er} semestre 2025 et consommation relevée du 2^{ème} semestre 2024.

Si vous êtes mensualisé(e), cette facture de solde met un terme à votre mensualisation pour le compte de Véolia. Elle tient compte des échéances que vous avez déjà versées et vous serez remboursé ou prélevé selon le solde de votre compte.



Un contrat territorial, c'est quoi ?

Les actions du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'inscrivent obligatoirement dans le cadre de programmes pluriannuels coordonnés de type « Contrat territorial ». Conclu pour une durée de deux fois 3 ans avec un bilan intermédiaire en 2023

L'objectif est de retrouver le « Bon état écologique des cours d'eau » tout en maintenant les activités économiques.

Le Syndicat peut se substituer aux riverains uniquement dans le cadre d'un contrat territorial défini et systématiquement en concertation, avec l'accord écrit du propriétaire.

Toutes ces actions ne peuvent se faire que sur le territoire du Syndicat Mixte de la Petite Creuse (voir carte jointe).

Les enjeux sur le territoire de Petite Creuse

- Restauration des milieux aquatiques
- Gestion des zones humides et milieux annexes
- Actions agricoles
- Acquisition de données
- Communication/sensibilisation

Pistes d'orientations du contrat (2024-2026) :

- Reprise de la médiation à trois experts (SMBPC, CEN NA, Chambre d'Agriculture)
- Continuité avec les exploitants pour maintenir les aménagements en place
- Structuration du volet plan d'eau
- Médiation auprès des communautés de communes non-adhérente au Contrat
- Sélections des bassins versants à inscrire au programme



Avant intervention

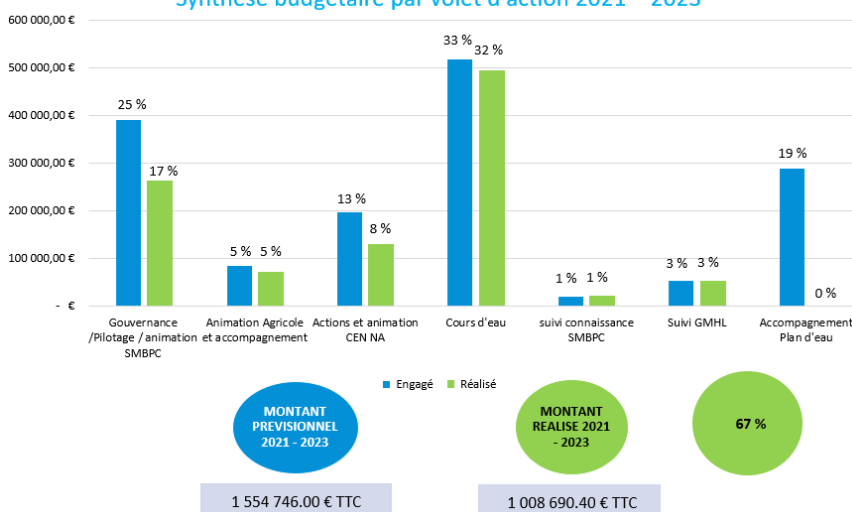


Après intervention

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Bilan intermédiaire du Contrat Territorial Petite Creuse (2021-2023)

Synthèse budgétaire par volet d'action 2021 – 2023



67 % des montants inscrits au Contrat ont été dépensés

Points forts retenus (2021-2023):

- Etroite concertation avec les exploitants grâce à une collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse et le CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Deux nouvelles stations de suivi hydrométrique, sur le Verreau (pont de Telline) et sur la Petite Creuse (pont de Malleret-Boussac).
- L'outil « Syndicat mixte » qui est une structure efficace de prise de décision.
- Implication des maîtres d'ouvrages dans l'utilisation du budget alloué pour réaliser les actions.

Points faibles retenus (2021-2023):

- La communication auprès du public sur notre page Facebook et auprès des scolaires.
- La non-adhésion sur une toute petite partie du bassin versant de la Petite Creuse de certaines communautés de communes périphériques qui ne permet pas de construire un programme cohérent.
- Non-utilisation de l'enveloppe « aménagement des plans d'eau »



Technicien :

Julien LEMESLE, Tél : 06 07 74 28 55

julien.lemesle@smbpc.fr

Bureaux des Techniciens : 05 55 65 75 47



Page Facebook

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Le Syndicat Mixte Est Creuse Développement accompagne les collectivités et les entreprises à l'échelle de deux communautés de communes : Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine sur les missions suivantes :

- **TEPOS** : « Territoire à Energies Positives » qui propose un accompagnement autour des transitions énergétique et environnementale,
- **LEADER** : qui accompagne les projets via des financements européens,
- **CONTRACTUALISATION REGIONALE** : qui déploie sur le territoire la politique Régionale avec deux missions spécifiques économie et revitalisation des centres-bourgs.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP)

Dispositif d'aides directes aux Très Petites Entreprises en faveur du **tissu économique de proximité** dans le domaine du **commerce** et de **l'artisanat**.

⇒ Avec le concours de :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Pour qui ? TPE de moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€, dans les domaines suivants :



COMMERCES ALIMENTAIRES



AUTRES COMMERCES



CAFÉ RESTAURANT



ARTISANAT DU BÂTIMENT

Vous réfléchissez à des investissements en termes **d'aménagement immobilier léger**, sur des investissements **numériques**, des investissements **productifs** (matériels), ou encore sur des questions **de transition énergétique**,

Renseignements auprès du Syndicat Est Creuse Développement, Sandrine Ledieu au 06.44.01.56.29 – s.ledieu@estcreuse.fr.

> Règles de sécurité



CONSEIL N° 1 :

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Entretenez régulièrement votre végétation

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

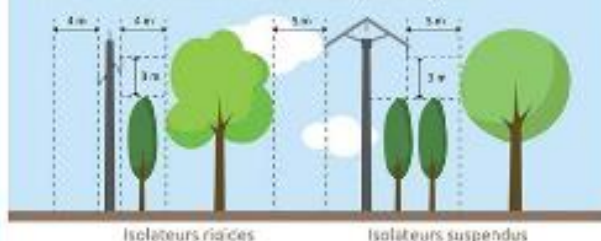
À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'ERDF.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'ERDF au 0 810 33 044.

Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

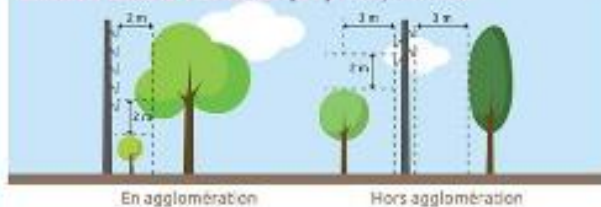
Attention : les distances varient selon les types de lignes.



Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



En agglomération

Hors agglomération

LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

Les responsabilités :

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix après contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



L'élagage est à la charge de ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux, chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



LE MOT DU PRESIDENT

Limiter les coûts de gestion

Nous subissons tous une inflation qui nous contraint à être vigilants.

Le SICTOM n'échappe pas à cette obligation et nous construisons avec les collectivités du Département des partenariats qui devraient aboutir à des mutualisations de moyens et d'équipements favorables à une meilleure maîtrise des charges et offrir aux usagers un service adapté aux exigences de la loi.

A partir du 1^{er} janvier 2024, nous allons adhérer au syndicat EVOLIS23, ce qui nous permettra d'accéder à l'incinérateur de Limoges pour une grande partie de nos déchets avant la rénovation complète de cette Unité de Valorisation Energétique en 2030, car, légalement, nous devons traiter sur le territoire de la région Nouvelle Aquitaine les déchets que nous produisons.

Nous projetons que la diminution du coût de traitement devrait compenser le surcoût du transport.

Le SICTOM avait déjà anticipé sur la mutualisation du transport au travers d'une convention avec la communauté de communes Creuse Confluence. Ce partenariat nous permet de ne pas dépendre des marchés publics.

Avec le syndicat EVOLIS23, nous allons également travailler sur la prévention puisque à partir de 2024, le SICTOM doit accompagner les usagers qui ont l'obligation de retirer des ordures ménagères les déchets fermentescibles.

Ce travail se fera avec la mise en place d'un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec la possibilité d'acheter des composteurs à prix réduit sur le premier semestre 2024.

Ce PLPDMA tiendra compte des spécificités de notre territoire pour des actions de sensibilisation, de communication et d'accompagnement afin de réduire les quantités d'ordures ménagères.

Actuellement, les quantités produites représentent 251 kilos par an et par habitant, elles devront passer à 135 kilos en 2030 pour que nous ne soyons pas pénalisés sur le prix du traitement.

Ce plan nécessitera l'adhésion de tous les usagers mais aussi des élus qui sont le lien le plus proche entre vous et le SICTOM.

L'extension des consignes de tri de tous les emballages porte ses fruits et le SICTOM a mis en place ou aménagé des points de collecte en accord avec les communes. Soit les communes ont sollicité directement le SICTOM, soit le SICTOM a fait des propositions au vu du rythme de remplissage. L'objectif étant de proposer un accès le moins contraignant possible.

Le SICTOM participe à une étude avec le SIVOM d'Auzances, les communautés de communes Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest et Marche Combraille en Aquitaine. L'objectif est d'étudier les possibilités de mutualisation des équipements de collecte de transfert et de transport mais aussi des moyens nécessaires pour la mise en place d'une tarification incitative et de réfléchir à la création d'une structure de gestion de type syndicat pour nos entités

Les investissements qu'il faut réaliser pour maintenir le matériel en bon état et adapter les équipements mobilisent beaucoup de capitaux. Ainsi, le syndicat a renouvelé une benne de collecte pour un montant de 250 000 € avec seulement 35 % d'aide publique, il va devoir investir dans une déchetterie et étudier l'opportunité d'un tel investissement indispensable. Les coûts annoncés sont de l'ordre d'1,5 million € avec seulement 40 % d'aide publique.

Les exigences des législateurs, justifiées pour notre environnement, sont cependant peu soutenues et le coût du service reste élevé.

Le Comité Syndical, les agents et moi-même, nous vous souhaitons d'agréables fêtes ainsi que nos vœux les meilleurs.

Le Président Patrick Aubert

Les bons gestes de tri



Les textiles NON souillés tels que les :
Les vêtements, tissus usagés, linge de maison, ouvertures, chaussures en bon état et liées par paire, sont à déposer dans des sacs de 50 L hermétiquement fermés dans des conteneurs spécifiques, implantés près des points d'apports volontaires de tri, sur les communes d'Ahun (P.A.V. et Collège), Cressat, Lavaveix-les-Mines, Peyrat-la-Nonière, Angly, Chénéraillles, St-Hilaire-la-Plaine, St-Michel-de-Veisse, Sous-Parsat et sur la déchetterie.

La déchetterie : un point de collecte :

pour se débarrasser des déchets encombrants, des végétaux, du bois, des ferrailles, des déchets d'équipement électriques et électroniques, des cartons volumineux, pots de peinture, huiles de vidange, vêtements.

- ➔ La déchetterie se situe sur la R.D. 55, entre Lavaveix-les-Mines et Chénéraillles, (sur la commune de Saint-Pardoux-les-Cardes)
- ➔ Accès gratuit pour les particuliers, munis d'un laissez-passer délivré en Mairie, Apport limité à 2 m³ par foyer

Du 16 septembre au 14 juin

- ➔ Lundi..... 8h00 à 12h00
- ➔ Mercredi 14h00 à 17h00
- ➔ Samedi 8h00 à 12h00



Du 15 JUIN au 15 SEPTEMBRE

- ➔ Lundi..... 8h00 à 12h00
- ➔ Mercredi 14h00 à 17h00
- ➔ Samedi : 8h00 à 12h00 13h00 à 16h00

LE COMPOSTAGE

Matières carbonées

Branches broyées, petites tailles de haie, feuilles mortes, fleurs fanées, paille, foin, coquilles d'œufs, essuie-tout, cendres de bois refroidies, sciure, mauvaises herbes *non montées en graines*



Matières azotées

tonte de pelouse, épluchures de légumes et de fruits (*sauf les agrumes*) sachets de thé, marc de café et filtre

Un procédé biologique de conversion et de **valorisation** des matières organiques dont le produit obtenu, riche en humus est un engrais naturel pour le jardin.

Le compostage se déroule en 2 étapes :

- ✿ la décomposition des matières organiques à haute température par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau
- ✿ la transformation, après fermentation en un produit comparable à du terreau

Pour obtenir un bon compost, l'association de plusieurs éléments est nécessaire :

- ✿ le mélange de matières carbonées et de matières azotées
- ✿ la présence d'air et d'humidité
- ✿ le brassage des matériaux

TRIONS tous les emballages et papiers

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

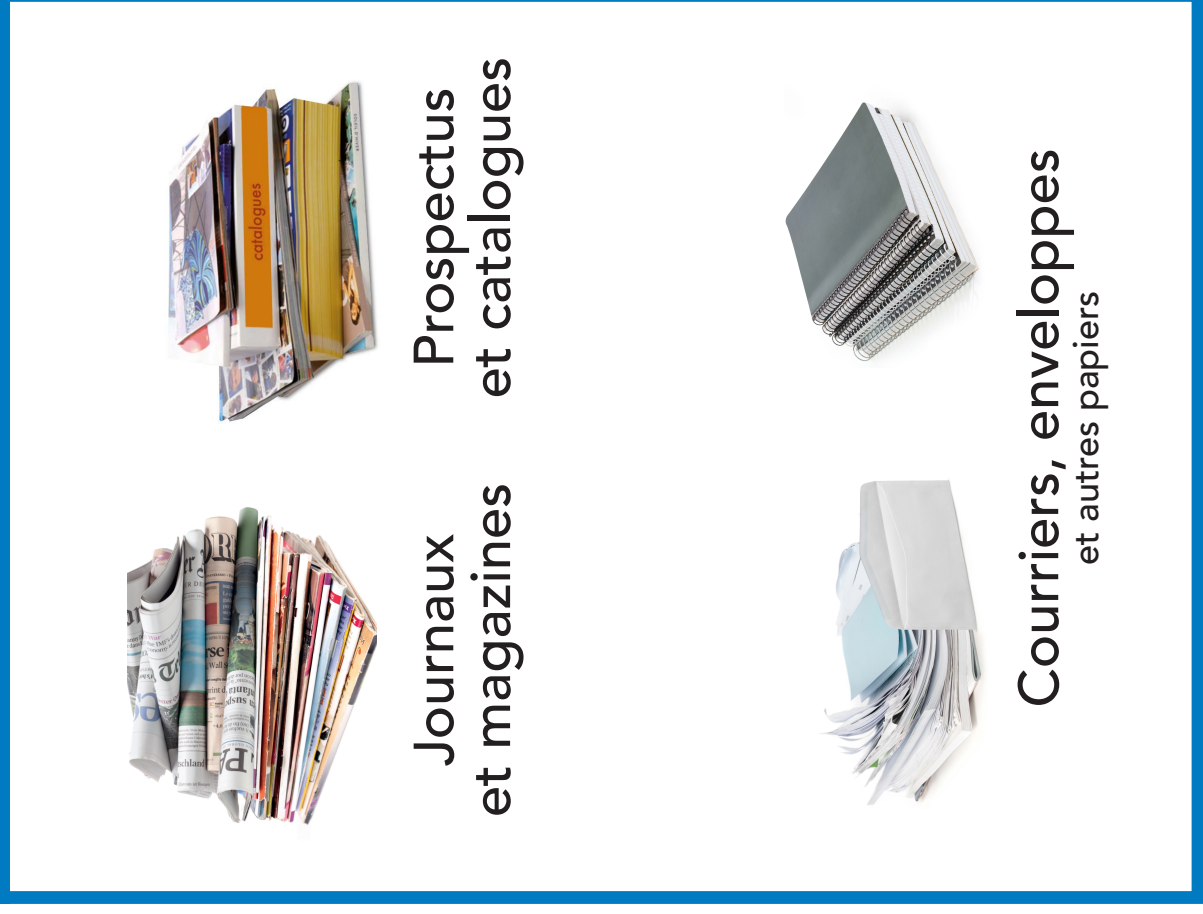


EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS



À TRIER

TOUS LES PAPIERS



À TRIER

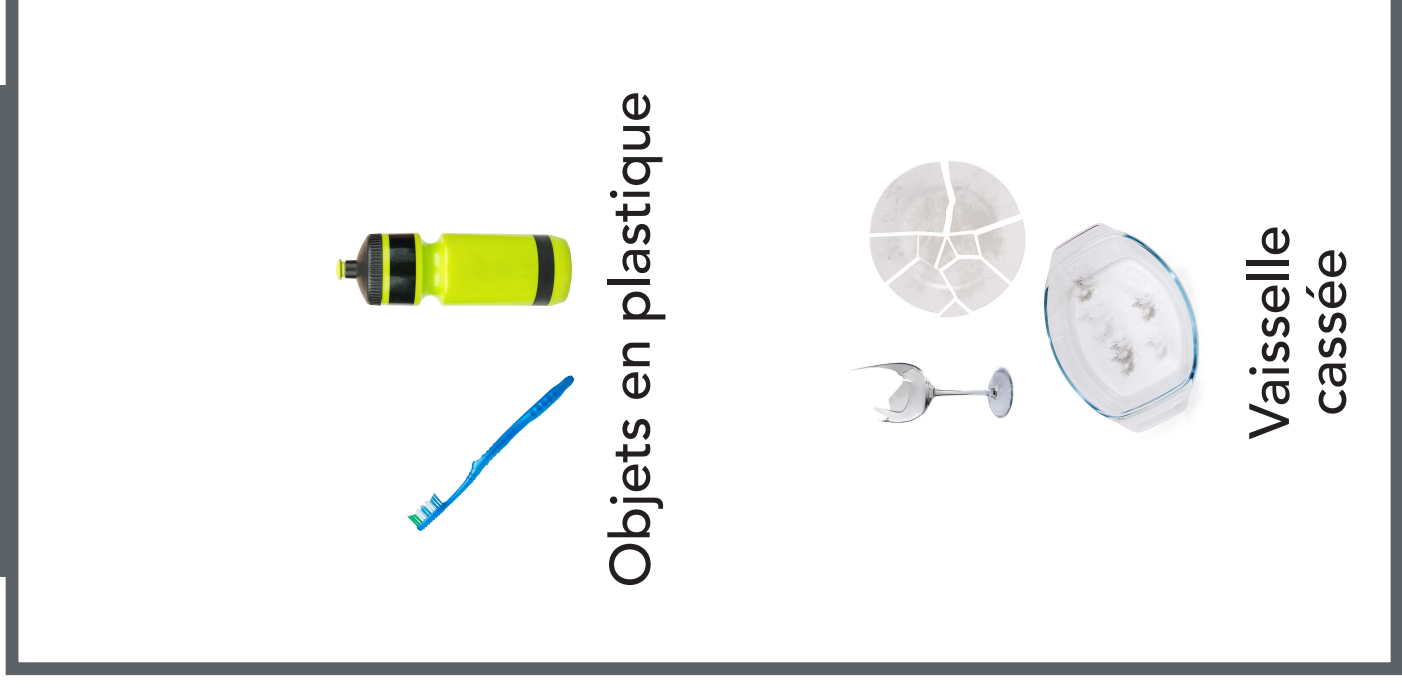
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS



À JETER



ou point de collecte adapté

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri



RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

SICTOM DE CHENERAILLES – CALENDRIER 2024

sictomchenerailles@wanadoo.fr

Circuit 5 – Mercredi semaine paire

CRESSAT	DATES DE RAMASSAGE	
<p style="background-color: yellow;">CRESSAT : Bellut - Javaudeix - Battacourat - Gare - Montbarteix - Le Theil - Bourg Cressat - Laumanges - Viergnas - Les Poiriers - Puy Mareng - Lot. La Chaume - Le Cher - Villalier - La Presle - Villemerle - Beauvais - La Coussedière - Epy - Bordas - Azaget - Les Rues - Azat - Fontigier</p>	Janvier : 10, 24	Février : 07, 21
	Mars : 06, 20	Avril : 03, 17
Mai : 02 *, 16, 30	Juin : 12, 26	
Juillet : 03, 10, 17, 24, 31	Août : 07, 14, 21, 28	
Septembre : 04, 18	Octobre : 02, 16, 30	
Novembre : 13, 27	Décembre : 11, 26 **	
	<p>* Report du férié 01/05</p> <p>** Report du férié 25/12</p>	



En raison de mauvaises conditions météorologiques (neige, verglas) ou de problèmes mécaniques sur les véhicules, les collectes peuvent être annulées.

SOMMAIRE – Modifications des collectes suite aux jours fériés 2024	
SEMAINES PARES	
PAQUES (lundi 1 avril)	Circuit 1 reporté au mardi 2 avril Circuit 2 reporté au mercredi 3 avril
FETE DU TRAVAIL (mercredi 1 mai)	Circuit 5 reporté au jeudi 2 mai
TOUSSAINT (mercredi 1 novembre)	Circuit 7 avancé au jeudi 31 octobre
L'ARMISTICE (lundi 11 novembre)	Circuit 1 reporté au mardi 12 novembre Circuit 2 reporté au jeudi 14 novembre Circuit 4 reporté au mercredi 13 novembre
NOEL (mercredi 25 décembre)	Circuit 5 reporté au jeudi 26 décembre

ETAT CIVIL 2023

Décès :



CAUDRON Simone (veuve NARDELLI)	25/01/2023
DEVINCK Alain	02/02/2023
VANNIER Jacqueline (veuve CHAPUZET)	30/03/2023
ROUSSY Roger	09/04/2023
FATOUX Jacqueline (épouse MAZINGUE)	20/08/2023
MOSS Laurence	29/08/2023
RANQUET Bernard	28/10/2023

Mariages :



LOUDIN Samuel et DUDILLIEU Stéphanie	15/07/2023
HOC Pierre-Henry et VAUTRIN Emilie	25/08/2023
BICKFORD Paul et STEWART Tara	23/09/2023

Naissances :



RONDIER Aaron	22/03/2023
COUTAREL Aliana	07/04/2023
DEMELIN ANTON Serena	17/05/2023
PARAIN Yovan	04/08/2023
MOURLON Antoine	20/09/2023
CAIGNARD BUTOR Sloann	11/12/2023
VERNAUDON Eliot	11/12/2023